

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 5 septembre 2023, le projet de règlement 3411-2023-1 modifiant le Règlement de lotissement 2369-2010 concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Uniformiser la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels à 10 % de la valeur ou en terrain sur l'ensemble du territoire et pour toutes les superficies de terrains. (art. 17)	Toutes les zones du territoire
2	Exonérer les lots destinés à être utilisés à des fins d'exploitation agricole à même la zone agricole permanente de l'application de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels. (art. 18)	Bo01Af2, Cf01Af2, Cg02Ea, Cn01A, Dc01Af2, De02Af2, EI01Af2, Gd01A, Gk05A, Gc01A, Ic02Af2, Lj01A, Lj02Ia, Mg01Af2, Oe01Af2, Nf01Af2, Pd01Af2, Pi01Af2, Qf01Af2, Qk01A, Jd01Af2, Pd02A, Nd01Af1, Pc01A, OI02A, OI01A, Lk02A, MI01A, JI01A, li01Af2, HI01Af2, Ic01Af2, Hc01Af2, Gd02Af2, Bo02Af2, Li01A, Mi01A, Pj01A, Nj01Af2, Mh02Af2, Lh01Af2, NI01Af2, Lk01A, PI02D1, Oi02D1, Oi01D1, MI02D2, Lk04D2, Lk03D2, Lj03D1, Kj02D1, Kj03D1, Ij01D1, Jj01D1, Hj01D2, Hj02A, li02A, Gk06D2, FI01D1, Fk09D1, Ng02D1, Me01D1, Jc01D1, Hc02D1, Gc02D1, Fd04D1, Fd05D1, Fd06D1, Gi06D1, Fc01Af2, Gd03Af2, Kj01Af2, Jk01Af2
3	Baser le calcul de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels sur la valeur marchande au lieu de la valeur au rôle d'évaluation foncière de la Ville, lorsque le terrain visé se situe à l'intérieur des zones prioritaires de développement ou de réserve, identifiées au plan d'urbanisme en vigueur. (art. 19)	Bk02R, Bk03R, Bk04R, Bk06R, BI02R, BI04R, BI05C, BI09R, BI10R, Cf03R, Cj02R, Cj04R, Cj05R, Cj06R, Ck05C, Ck08R, CI01C, CI03R, CI04I, Cp01R, Df01C, Df02C, Df06R, Df11R, Dh09R, Di01R, Di02R, Di09P, Di10R, Di16R, Di18R, Dm02R, Ee02R, Ee03R, Ek01R, Ek02R, Ek06R, Ek08R, Ek09R, Fh24R, Fi15R, Fj17R, Fj18R, Fj19R, Fk02R, Fk03R, Fk10R, Fk12R, Gh02R, Gh03R, Gh04R, Gh05R, Gh06R, Gh07P, Gh08R, Gi01R, Gi02R, Gi03R, Gi04R, Gj01P, Gj02R, Gk01R, Gk03R, Gk04R

Ce projet de règlement concerne les zones ci-haut mentionnées.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 26 septembre 2023 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez nous faire

parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan des zones concernées est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 6 septembre 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière